

Nombre de membres afférents au comité syndical	64
Nombre de membres en exercice	64
Nombre de membres présents	33
Nombre de membres ayant donné pouvoir	6
Nombre de voix représentées	174

Délibération n° : **24.03.08**

Date de convocation : 22 mars 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL**

L'an deux mille vingt-quatre  
Le 4 avril à 9 heures 30

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère.

Nom – prénom	Collectivité	Nombre de voix	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
<b>Délégués des communes rurales*</b>					
ANDRE Jean-Bernard		171/52		X	
ASTRUC Alain		171/52	X		
BERGOGNE Francis		171/52		X	Manuel PAGES
BOISSET Jean-Marie		171/52	X		
BONHOMME Gérard		171/52		X	
BONICEL Bernard		171/52	X		
BOUNIOU Lionel		171/52		X	
BOUSSUGE Daniel		171/52	X		
BRUGERON Jean-Noël		171/52		X	Jean-Paul POURQUIER
BRUNET Jean-Marie		171/52	X		
CARREZ Jean-Claude		171/52	X		
CASTAN Emmanuel		171/52	X		
CHARLEMAGNE Paul		171/52	X		
CHAZE Thierry		171/52	X		
CONFORT René		171/52	X		
COUDERC Didier		171/52		X	
DURAND Bruno		171/52		X	
DURAND Joëlle		171/52		X	
DUVERT Frédéric		171/52		X	Alain ASTRUC
FOLCHER Joël		171/52		X	
GACHE Christophe		171/52	X		
GALTIER Guy		171/52		X	
GELLION Camille		171/52		X	
GRANIER François		171/52		X	
ITIER Jean-Paul		171/52	X		
JEANJEAN René		171/52	X		
LAURENT Julien		171/52		X	René JEANJEAN
MALHERBE Eric		171/52	X		
MALZAC Claude		171/52	X		
MARTIN Laurian		171/52		X	
MAURIN Olivier		171/52	X		
MAZOYER Lucien		171/52		X	
MERCIER Gilles		171/52		X	
ODOUL Roland		171/52	X		
PAGES Manuel		171/52	X		
PAGES Martine		171/52		X	
PALMIER Cédric		171/52	X		
PANTEL Frédéric		171/52		X	

Nom – prénom	Collectivité	Nombre de voix	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
<b>Délégués des communes rurales*</b>					
PASCON Christian		171/52		X	Jean-Marie BRUNET
POULALION Jérôme		171/52		X	
POURQUIER Jean-Paul		171/52	X		
RECOULIN Isabelle		171/52	X		
RODIER Vincent		171/52		X	
RODRIGUES David		171/52	X		
SARTRE Francis		171/52	X		
SOULIER Alain		171/52	X		
TARDIEU René		171/52		X	Christophe GACHE
TEISSIER Michel		171/52	X		
TUFFERY Julien		171/52		X	
VAYSSIER Jean-Louis		171/52		X	
VEDRINES Serge		171/52		X	
VIDAL Roselyne		171/52	X		
<b>Déléguées des communes urbaines</b>					
BOURGADE Régine	Mende	25		X	
PIC Jérémy	Marvejols	10		X	
<b>Délégués des EPCI</b>					
ANDRE Rémi	CC du Gévaudan	11		X	
CABIROU Christian	SI Aubrac Colagne	2		X	
DE LESCURE Jean	CC Mont-Lozère	6	X		
GIOVANNACCI Daniel	SM Environnement Sud Lozère	9	X		
HUGON Christine	Syndicat Mixte La Montagne	17	X		
PROUHEZE Henry	SICTOM des Hauts Plateaux	8	X		
ROUX Christian	CC des Cévennes au Mont-Lozère	5	X		
SAINT-LEGER Francis	CC Randon Margeride	5		X	
SALEIL Jean-Claude	CC Aubrac Lot Causses Tarn	8	X		
SUAU Laurent	CC Cœur de Lozère	16	X		

\* les délégués des communes rurales étant porteurs d'une fraction identique des 171 voix affectées à cette catégorie de membre, les règles de fractionnement et d'arrondi sont appliquées à la fin de chaque délibération à l'ensemble des votes exprimés par cette catégorie de membres.

Monsieur Christian ROUX a été nommé secrétaire de séance.

**RESSOURCES HUMAINES**  
**Création d'un poste de Responsable Budgétaire et Financier**

Monsieur le Président indique aux membres du Comité Syndical que dans le cadre de la poursuite de la réorganisation générale des Pôles Administratifs et Transition Energétique du Syndicat, en lien avec le renforcement des missions assurées par le SDEE au service des communes et structures intercommunales du territoire, ainsi que leur complexification, il paraît aujourd'hui nécessaire de procéder au recrutement d'un Responsable Budgétaire et Financier, pour assurer les missions suivantes :

- ✓ conduire les procédures budgétaires et préparer les rapports et délibérations (OB, BP, DM, CA...);
- ✓ suivre l'exécution des différents budgets en M57 et M4 ;
- ✓ coordonner et contribuer à la mise en œuvre des procédures budgétaires et comptables, ainsi qu'au suivi financier des différents services : comptabilité analytique, subventions, marchés, opérations sous mandat...
- ✓ contribuer à la définition et la mise en œuvre administrative et financière de nouveaux projets et participer au suivi des dossiers complexes ;
- ✓ réaliser des études prospectives et proposer des stratégies (évolution tarifaire, plan pluriannuel d'investissement...);

- ✓ élaborer des tableaux de bord et des rapports financiers pour faciliter la prise de décision des élus et de la direction ;
- ✓ participer à la gestion administrative et financière du pôle Transition Energétique.

Cet emploi permanent à temps complet (35/35èmes) pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire des grades de Rédacteur (catégorie B) ou Attaché (catégorie A).

La création de cet emploi aura lieu à compter du 01/07/2024.

Le Comité Syndical décide également qu'en cas de recours éventuel à un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 (2°) du Code général de la fonction publique (besoins des services ou fonctions qui le justifient sous réserve du recrutement infructueux d'un fonctionnaire), l'agent contractuel percevra une rémunération tenant compte du diplôme, titre ou de la qualification qu'il détient et de son expérience professionnelle, assise sur l'un des indices majorés des échelles indiciaires correspondant à l'emploi créé, en vigueur à la date de la conclusion du contrat.

Cette rémunération sera complétée par le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi ont été inscrits au budget.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code du travail ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

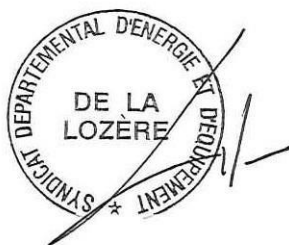
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL  
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**DÉCIDE** de la création d'un poste de Responsable Budgétaire et Financier affecté au budget principal du Syndicat.

Ainsi fait et délibéré  
les jour, mois et an susdits  
pour copie conforme

Le Président  
Alain ASTRUC

Le Secrétaire de séance  
Christian ROUX



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-25480022-20240404-20240308-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2024